



Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et / ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

VOS DEMARCHES D'URBANISME EN LIGNE !

Vous avez un projet de travaux....

La construction d'une maison, d'un garage, d'une piscine, d'une extension ou autres...
Toutes ces demandes font l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune
avant d'entreprendre les travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos
demandes d'autorisation d'urbanisme à l'adresse mail :

urbanisme.cruzille@orange.fr

				10Mo MAXI	Taille maximum toutes pièces comprises.
Format des fichiers acceptés.					

A l'envoi de votre dossier :



**UN ACCUSE
D'ENREGISTREMENT
ELECTRONIQUE**
vous sera adressé.

Votre commune sera ensuite informée du dépôt
de votre dossier :



**UN ACCUSE DE RECEPTION
ELECTRONIQUE**
vous sera délivré dans les 10 jours
ouvrés à compter du dépôt
avec votre numéro de dossier.

Pour vous accompagner et vous
orienter



dans le choix du formulaire,
la constitution de votre dossier
Vous pouvez utiliser le
SERVICE AD'AU :
www.service-public.fr

Jours et horaires d'ouverture au public :

Lundi		16h00 - 18h30
Jeudi		16h00 - 18h30



Mairie de Cruzille - 71260